

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse, du syndicat syndicom, du syndicat suisse des mass media (SSM) et de l'Association suisse des journalistes spécialisés (AJS): «Sondage journalistes 2020»

Berne, le 27.8.2020

Discours de Stephanie Vonarburg, responsable du secteur Médias et vice-présidente de syndicom

Seules les paroles prononcées font foi.

Les professionnel-le-s des médias sont les perdants de l'évolution salariale

Le travail des journalistes est exigeant et précieux. Ils travaillent sur de nombreux thèmes, ont besoin d'une expertise approfondie et d'un savoir-faire journalistique solide. Ils doivent être persévérants pour préserver leur indépendance. Ils informent, comparent, racontent, recherchent, développent – et apportent ainsi une contribution essentielle à l'information indépendante et au fonctionnement de la démocratie. Cette responsabilité et ces performances sont devenues plus exigeantes ces dernières années et ont gagné en importance pendant la pandémie.

Force est néanmoins de constater que les salaires des professionnel-le-s des médias connaissent une évolution inférieure à la moyenne. Alors que les salaires réels ont augmenté de 11% en Suisse de 2006 à 2019, le salaire médian des professionnel-le-s des médias privés (presse écrite et ses rédactions en ligne) est de 6947 CHF. Depuis 2006, il a diminué de 1,6% – déduction non faite de l'inflation. Les professionnel-le-s des médias risquent de rester sur le carreau de l'évolution des salaires. Le salaire médian de leurs collègues dans des entreprises disposant d'une CCT est supérieur de 800 francs par mois. Cette évolution menace non seulement l'attractivité de la profession, mais aussi, au final, la qualité des médias et leur contribution indispensable à la démocratie.

L'étude montre qu'une CCT est efficace. Une CCT, telle qu'elle existe actuellement à la SSR et dans la presse écrite en Suisse romande a un effet stabilisateur sur les salaires. Les résultats de l'étude indiquent que le salaire médian des professionnel-le-s des médias au bénéfice d'une CCT est d'environ 800 CHF par mois supérieur à celui de leurs collègues sans protection CCT. Cet effet stabilisateur de la CCT est particulièrement prononcé pour les 10% des salaires les plus bas. Avec une CCT, 10% des

professionnel-le-s des médias gagnent moins de 6000 CHF. Sans CCT, moins de 3907 francs. Une différence injustifiée de plus de 2000 francs par mois!

Davantage de travail gratuit sans CCT

L'effet stabilisateur de la CCT ne se limite pas aux salaires. Il s'applique aux conditions de travail en général. La moyenne de 2,4 heures par semaine de travail non rémunéré ne semble pas dramatique, même si, du point de vue de l'employé-e, le travail gratuit ne devrait pas exister. Si nous distinguons entre les employés avec et sans CCT, nous constatons qu'une moyenne de 5,3 heures de travail non rémunéré est effectuée par semaine en l'absence d'une CCT. En cas de semaine de 40 heures convenue contractuellement, nous sommes donc dans la catégorie du travail supplémentaire avec plus de 45 heures.

Freelances sous-payés

Le même effet de stabilisation des conditions de travail et des salaires d'une CCT s'observe également dans le cas des freelances. Il convient de le souligner, car la tendance à externaliser et à recourir aux freelances plutôt qu'aux employés fixes dans la branche des médias continue. Il est à craindre que les maisons de presse poursuivent cette tendance au détriment du niveau des salaires, des conditions de travail et de la sécurité de l'emploi dans la branche.

Le salaire médian, recensé dans la dernière étude de 2006, s'élevait à 6978 francs pour les freelances. Dans l'enquête de cette année, il ne se monte plus qu'à 5600 francs. L'évolution négative en matière de revenus des freelances est encore plus flagrante pour les bas salaires. Les 25% inférieurs touchent moins de 4000 francs, alors qu'ils gagnaient au moins 5036 francs en 2006. Il s'agit du revenu brut, donc du chiffre d'affaires mensuel déduit des coûts d'infrastructure. Par contre, les charges sociales et d'éventuelles dépenses ne sont pas encore retenues sur ce revenu. Un peu plus de la moitié des freelances ne reçoivent plus le remboursement de leurs frais et seule une personne sur dix peut facturer au client des coûts d'infrastructure.

Salaires inférieurs des femmes dans la presse écrite

Aussi bien pour le salaire médian que pour les 25% inférieurs des salaires, les femmes travaillant pour des quotidiens, hebdomadaires, journaux dominicaux et revues grand public gagnent 800 francs de

moins par mois que leurs collègues masculins. Même dans les segments de salaires les plus élevés, la différence reste de 700 francs. La présente étude montre que les écarts salariaux entre les sexes sont plus faibles lorsque les salaires sont déterminés dans le cadre du partenariat social.

Quiconque obtient des fonds publics doit aussi remplir son mandat public

Non seulement la situation salariale des professionnel-le-s des médias sans CCT est malsaine. Mais les emplois sont aussi de plus en plus précaires. Avec l'annonce par Tamedia d'économies de 70 millions de francs et la suppression de 35 emplois chez Ringier Axel Springer, les deux plus grandes entreprises privées de médias en Suisse aggravent cette situation. Dans un même temps, elles peuvent compter sur le soutien des pouvoirs publics. Au cours du premier semestre, Tamedia a bénéficié d'indemnités RHT s'élevant à 4,2 millions de francs (l'ensemble du groupe TX a même touché plus de 11 millions de francs). Par ailleurs, les éditeurs reçoivent des aides publiques aux médias. Il y a longtemps que syndicom s'engage pour le développement de l'aide indirecte à la presse écrite et de l'aide directe aux médias en ligne. Les conditions de travail doivent toutefois être garanties par une CCT. Car ces aides financières sont là pour maintenir la diversité journalistique et pour garantir des emplois dans les médias. Les entreprises privées de médias sont appelées à mettre fin au vide conventionnel aussi en Suisse alémanique et au Tessin et à dire OUI à une CCT juste.